

Nombre de membres  
en COMMUNE DE LA  
MALENE exercice: 11

Séance du mercredi 16 août 2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize août l'assemblée régulièrement convoqué le 02 août 2023, s'est réuni sous la présidence de Régine DOUSSIÈRE

Sont présents: Alain ALMÉRAS, Roger BLANC, Cécile JASSAUD, Serge MIRMAN, Régine DOUSSIÈRE, Alain AIGOY, Eric PERSEGOL, Nina COMBET, Colette ROBERT, Claude NADAL, Jérôme LAURET

Présents : 9

Votants: 11  
Représentés: Madame Nina COMBET par Monsieur Claude NADAL et Monsieur Serge MIRMAN par Monsieur Eric PERSEGOL

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Colette ROBERT

① Colette Robert a été désignée secrétaire de séance

- \* Présentation du procès verbal du 16 juillet au prochain conseil municipal.
  - \* Chemin de Gaujac 4000 Euros environ
  - \* Problème de contreventions émises sur le personnel de santé (infirmier) au chemin de Gaujac et dans le village de La Malène.
  - \* Problèmes de communication entre le maire et ses conseillers.
  - \* Eric demande que les conteneurs soient déplacés côté droit sur le chemin de Rosas car les écoulements d'eau pluviale génèrent des ornières côté gauche.
  - \* Mur de soutènement.
- Malgré de nombreuses demandes des conseillers municipaux, nous n'avons pu obtenir devant ce conseil : ni les chefs d'accusation, ni le débâcle du tribunal administratif de Clermont concernant l'affaire du château. Et ce jour les différentes expertises et la mise en sécurité du mur du château représentent

REÇU LE 30 AOUT 2023

pour la commune de La Molène une dépense de 20 000 Euros.

\* Madame le maire lit le décret du tribunal qui débute le plaignant. Elle nous annonce que le maire de Montaiguon a déposé une demande au conseil d'état.

Le conseil municipal demande à ce que le devis de restauration du mur du château, qui n'a pas été présenté en conseil municipal, soit reçu et ne concerne que la partie à mettre en sécurité.

Ce devis n'ayant été validé que par Madame le maire.

\* Des trois Gîtes communaux, dont la gestion locative est confiée à Agureva, rapporte au total 6 000 € à la commune !

\* Il est évoqué les difficultés de réservation via les sites internet de la commune pour le gîte d'étape et le chalet du camping.

\*

② \* et la demande de la majorité des conseillers municipaux il est mis au vote le retrait des délégations de Madame Mme maire conformément à l'article L 21.22-23 du CGCT. 4 conseillers ont voté pour. Ces 29 délégations sont retirées au maire.

\* Demande de panneaux de limitation de vitesse pour la Course de Sauveterre et pour la Course mécanique.

\* Discussion à propos des "Gabions" sur le pont de la Malène.

S. J. P.

